AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Entre,

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté
Le Diapason
2, Place des Savoirs
21035 DIJON cedex
Représentée par son Directeur général M. Jean-Jacques COIPLET

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
Bâtiment MIFE- 4 Promenades des Cordeliers – 71500 LOUHANS
Représenté par son président, Mr Anthony VADOT

L'Etat
Préfecture de Saône-et-Loire – 196 rue de Strasbourg – 71000 MACON
Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, Mr Yves SEGUY

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
4 Square Castan CS 51857 – 25031 BESANCON CEDEX
Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Rue de Lingendes – 71000 MACON
Représenté par son Président, Mr André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire
113 rue de Paris – 71022 MACON
Représentée par sa directrice, Mme Patricia COURTIAL

Préambule :
Conformément à son article 6 portant sur la durée du contrat et/ou à l'article 4 sur les axes/orientations stratégiques et les actions du contrat, et sur accord conjoint des co-signataires du contrat local de santé 2019-2024, un avenant à ce contrat local de santé est établi.

Vu le Contrat local de Santé 2019-2024,

Vu la délibération de la Commission permanente du Département de Saône-et-Loire en date du 29 novembre 2024

Vu la délibération n°2024-071 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 09 décembre 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée du contrat

L'article 6 est ainsi modifié :
« Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025. »

Article 2 : Intégration d'une nouvelle fiche action

L'article 4 est ainsi modifié :
« Une fiche action est intégrée au contrat dans l'axe Parcours Psychiatrie et Santé Mentale, sous l'intitulé :
FA n°2-3 : Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). »
Fiche en annexe de cet avenant.

Article 3 : Engagements des signataires

Les co-signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent avenant.

Fait à Louhans
Le 12/12/2024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Pour le directeur de l'Agence régionale de Santé de la Bourgogne Franche-Comté
Le Directeur Territorial de Saône-et-Loire
P/
M. Jean-Jacques COIPLET
Directeur Général
CÉDRIC LAPERTEAUX

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Mr. Anthony VADOT
Président

PREFECTURE DE SAONE ET LOIRE

M. Yves SEGUY
Préfet de Saône-et-Loire

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Madame Marie-Guite DUFAY
Présidente

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

M. André ACCARY
Président

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Mme Patricia COURTIAL
Directrice

AXE : 2 SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Fiche action n° 2-3 :
Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Motivation de l'action, contexte	La Bresse bourguignonne est comme la majorité du territoire français confrontée à un besoin croissant en matière de prises en charge psychologiques et psychiatriques, accentué par une offre de soins insuffisante et saturée. Les difficultés de mobilité liées à la typologie du territoire qui est très rural entraîne des difficultés accrues d'accès aux soins. C'est pourquoi, la Bresse bourguignonne s'est engagée dès la signature de son contrat local de santé dans la construction d'un CLSM. Cet engagement se traduit par le maintien, le développement ou le renforcement d'actions, telles que des formations et/ou des campagnes de sensibilisation à la santé mentale notamment au travers des SISMs. En réponse à l'augmentation préoccupante des troubles mentaux, touchant toutes les tranches d'âge en Saône-et-Loire, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie) offrent, depuis plusieurs années, aux territoires signataires d'un Contrat Local de Santé, la possibilité d'organiser une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Le déploiement de cette formation sur les territoires est accompagné par KPMG, dans le cadre de l'animation du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire. Cette formation s'adresse à l'ensemble des citoyens. Son objectif est de former des secouristes et non spécifiquement des professionnels de santé, afin qu'ils puissent mieux identifier les troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose), d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels en mesure d'apporter une réponse et, en cas de crise, de relayer au service le plus adapté. Pour les territoires porteurs d'un CLS, le parcours santé mentale de l'ARS BFC a ciblé des publics prioritaires tels que les agriculteurs et les jeunes adultes en raison des répercussions de la crise sanitaire sur ces populations. Toutefois, certaines périodes de vie ou professions sont plus à même de fragiliser la santé mentale. C'est pourquoi PSSM France développe en plus de la formation PSSM standard, des formations PSSM spécifiques qui pourront également être proposées.
Objectifs de l'action	**Objectif général :** Améliorer le repérage et le traitement des personnes à risque dans le champ de la santé mentale sur le territoire en déployant des formations Premiers Secours en Santé Mentale. **Objectifs opérationnels :** • Former sur le territoire des secouristes en santé mentale : repérage, accompagnement vers le soin et gestion de crise.
Description du projet	**Résumé :** L'action consiste à : - Faire connaître la formation PSSM auprès du public, des acteurs et des professionnels du territoire ; - Organiser plusieurs sessions de formation PSSM par an sur le territoire de la Bresse bourguignonne (2 formations par an portées soit par le CLS directement ou par les CPTS) ; la chargée de mission à l'animation du contrat local de santé de la Bresse bourguignonne pourra en bénéficier afin de soutenir efficacement le déploiement de ce type de formations (PSSM, PSSM jeunes, ...) ; **Porteurs :** Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, la CPTS 2B, la CPTS du Tournugeois

	Partenaires, acteurs à mobiliser : Missions locales, éducation nationale, élus et collectivités, CPTS, professionnels de santé, acteurs du champ de la psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, SDIS, forces de l'ordre, conseil départemental, usagers, citoyens, ... **Population bénéficiaire :** ensemble de la population et des professionnels du territoire avec une attention particulière pour le public cible de l'ARS (jeunes adultes et agriculteurs). **Territoire concerné :** Pays de la Bresse bourguignonne
Résultats attendus	16 secouristes en santé mentales formées par le CLS par an sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	**Estimation du montant prévisionnel global du projet :** Coût de la formation PSSM : 250€/personne maxi pour des sessions de 16 participants maxi. Soit 4000€ par session. Coût prévisionnel maximum par an : 8000€ **Taux d'intervention ARS :** 100% pour les formations portées par le CLS **Cofinancements :** l'ARS finance l'intégralité des sessions portées par le CLS (recrutement du formateur et manuel de formation). Le CLS organise la session : - Recrutement d'un formateur habilité sur PSSM France, - Réservation et mise à disposition d'une salle et du matériel pédagogique nécessaire, - Organisation de la réception des manuels de formations et de leurs mises à dispositions pour la session de formation, - Diffusion de l'information auprès des publics cibles, - Gestion des inscriptions, de l'organisation et du déroulement des formations. Les CPTS couvrant le territoire ayant également un axe santé mentale pourront également porter et financer des formations. La CPAM peut également être un financeur de formation PSSM.
Indicateurs	**Description :** - Nombre de demandes d'inscriptions, - Nombre de secouristes formés aux PSSM, - Nombre de communes, structures, établissement du territoire couvert par cette action, - Caractéristiques des publics qui bénéficieront du secouriste en santé mentale (jeunes, précaire, ...), - Nombre de participants ayant pour projet de devenir formateur en PSSM, - Nombre de formations PSSM organisées par an sur le territoire, **Fréquence de mesure :** annuelle **Responsable du suivi :** Animateur santé du CLS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	**Priorités stratégiques PRS :** se mobiliser fortement sur la santé mentale. **Lien parcours :** « santé mentale ». **Autre plan/programme/politique :** PTSM de Saône-et-Loire 2019-2023.